

Une étymologie nouvelle du w. *apotiker*

par LOUIS REMACLE.

Le *Dict. liég.* 31-32 donne le verbe pittoresque et familier *apotiker* 'ajuster, agencer' : *so 'ne munute, i v's-apotikêye coula a l'idèye* 'en une minute, il vous arrange cela à la perfection' ; *i fât dè tins po-z-~ on discionêre* ; *vosse capote èst må apotikêye* 'votre manteau est mal arrangé'. Il donne aussi, mais sans exemple, le dérivé *apotikêdje* 'ajustement, agencement'. Et il termine par cette notule étymologique : « Litt. **aboutiquer* : arranger, parer des objets pour les étaler en vente, d'où ajuster soigneusement. Voy. *botique* et cf. *Etym.*, p. 13. »

Apotiker altéré de **abotiker* : cette étymologie n'a suscité jusqu'à présent aucune critique. D'ailleurs, la substitution de *p* à *b*, qui pourrait seule éveiller quelque doute, s'explique à merveille par une influence de *potikêt*, *apoticàre* (*Etym.* 13) (1).

Pour moi, sans vouloir attaquer de face l'hypothèse du DL, je me contenterai d'en proposer une autre, en m'appuyant sur la sémantique du mot et sur des faits que J. HAUST n'a pas exploités.

Déterminons d'abord l'aire et les emplois d'*apotiker* en

(1) Les *Etym.* proposaient d'expliquer le *p* par une forme *poticke* (= *botike*), découverte dans un texte liégeois du 16^e s. Or *poticke* est un hapax. De plus, le wallon doit avoir emprunté *botike* au français, où le *b* initial se rencontre dès le 14^e s. Quant à l'eupénois *pottick*, n'est-il pas d'origine romane ?

Belgique romane. Notre verbe est signalé en namurois et surtout en liégeois :

Namur : « *apotiker*, v., ajuster, agencer : *dji m' va vos-ça* » PIRSOUL², p. 22. — Liège : voy. ci-dessus l'article du DL. — La Gleize [Ve 39] : seulement *il è mâ* ou *droledumint apotiké* 'il est mal ou drôlement arrangé ; il est sale, déchiré, malade, endetté' ; *bè, vo-t'-la apotiké!* 'te voilà arrangé !'. Ici donc, *apotiker* ne se conjugue pas ; il est péjoratif ou plaisant, et il ne signifie jamais 'arrangé convenablement' que par antiphrase. Même situation à Francorchamps [Ve 37], Nonceveux [hameau de Sougné-Remouchamps, L 119], Spa [Ve 36]. — D'après une enquête sur *apotiker* dans la région de Stavelot, les premiers exemples donnés par les sujets sont généralement : *il è droledumint* ou *mâ apotiké* 'il est drôlement' ou 'mal arrangé', ou *i l'a mâ apotiké* 'il l'a mal arrangé' ; la conjugaison aux temps simples apparaît peu : *i t'apotike çoula d'ûne si drole d'û manîre*, Petit-Thier [B 5]. — Enfin, M. Léon Warnant, qui a fait une autre enquête en Hesbaye liégeoise, me communique les renseignements suivants : Oreye [W 13] *nos l'alons-st-apotiker* 'nous allons lui faire son affaire' (en parlant d'un gros morceau de viande, donc plaisamment) ; Avennes [W 61] *êlê êstut droledimint apotikéye* 'elle était drôlement affublée' ; Abolens [W 34] *apotiker 'ne sacwè* 'faire ou réparer grosso modo' (nuance péjorative) ; Villers-le-Peuplier [W 46] *apotiker 'ne sacwè*, syn. *arindjî 'ne sacwè*, sans nuance péjorative.

Cet inventaire permet quelques observations. Le sens primitif 'arranger, parer des objets pour les mettre en vente' (voy. DL) semble partout inconnu (1). A Liège, à Namur, à Oreye et aux environs, ailleurs encore, le mot,

(1) Le dérivé *apotikédje* n'est signalé qu'en liégeois.

généralement péjoratif ou plaisant (1), signifie aujourd'hui 'afistoler'. Mais en pas mal de points, il n'existe que dans les locutions du type *il è mâ apotiké*, correspondant exact du fr. *il est mal arrangé*. On peut, dès lors, sans trop s'aventurer, poser la question suivante : cette locution, *il è mâ apotiké*, ne se placerait-elle pas à l'origine de l'évolution sémantique du mot ? Telle sera la base de notre nouvelle étymologie.

Partant de là, consultons le *Dictionnaire général*. Nous y découvrirons un fait remarquable, une concordance surprenante. Au mot *hypothéquer*, après le sens 'grever d'une hypothèque', le DG donne, avec les mentions « fig. » et « pop. » (2), la phrase « *il est mal hypothéqué*, très malade ». Or, cette phrase, le wallon la traduirait : *il è mâ apotiké*. La présence de l'adverbe *mal* révèle qu'en français populaire *hypothéquer* subit, non pas une simple extension, mais un vrai changement de sens. Pour la région de Valenciennes, plus proche de nous, HÉCART, p. 235, nous apporte ce précieux témoignage : « *hypoutéqué*, perclus, estropié. *Lé v'la ben hypoutéqué* (sic). Le voilà dans un bel état, en parlant d'un homme perclus ». Le gleizois dirait : *vo-l'-la bin apotiké* ! Cette double concordance de sens et de son entre *hypothéquer* du groupe français et picard et *apotiker* du wallon n'est-elle qu'un effet du hasard ? On a peine à l'imaginer.

Peut-être, après ces rapprochements, hésite-t-on encore à identifier notre *apotiker* avec le fr. *hypothéquer*. Qu'on

(1) Les mots *apotadjé*, *afagoter*, *afah'ner*, auxquels les *Etym.* comparent *apotiker*, sont aussi ironiques.

(2) De même le *Larousse du XX^e s.* Cp. SIGART, *Gloss. étym. montois* (1866), p. 66 : « *apotager*, v. a., arranger, accommoder. S'emploie surtout par dérision. Ressemble un peu à *hypothéqué*, dont on se sert dans le même sens en français populaire. » Voy. aussi cet ex. de M. PROUST : « Ma sœur ne sort jamais le soir. Du reste elle est assez mal hypothéquée en ce moment. » (*Sodome et Gomorrhe* 3, 25).

médite alors le fait suivant : il me paraît décisif. A Saint-Pol, d'après E. EDMONT, *Revue des patois g.-r.*, 1, 1887, p. 80, le verbe *apôtéker* signifie 'hypothéquer', et il est employé dans cette acception, à Saint-Pol-ville, concurremment avec *ipôtéker*. « Au figuré, *ête apôtéké* a la même signification que *ête apôtajé* dans son sens propre (c'est-à-dire 'être malade ou blessé, avoir une santé délabrée ou des infirmités'). *é bin ! chèle pôve Ninîe ! él vló byin-n apôtéké aveuk in mékant mô come chô ! — barbouiller, salir. aveuk du mortier ôssi clér, on-n apôték tout'.* »

A mon avis, les faits de Saint-Pol sont le dernier vestige d'une situation qui a dû, jadis, englober le pays de Liège. Et ils me paraissent montrer : 1° qu'il faut identifier le w. *apotiker* avec le fr. *hypothéquer*, et 2° que l'expression *il è má apotiké* est à l'origine des emplois du mot en wallon.

Dans notre dialecte, l'altération d'*hypothéquer* en *apotiker* ne soulève en elle-même que de légères difficultés pour la forme et, pour le sens. Et lorsqu'on la replace dans son cadre historique, comme nous allons le faire, elle gagne encore de la vraisemblance.

En wallon moderne, *hypothéquer* garde sa forme française : *ipotéker* (La Gleize) ou *ipôtéker* (Liège). *ipotéker* diffère d'*apotiker* par sa première et sa troisième voyelle. Ce double obstacle phonétique ne résiste guère. Il est assuré qu'au 16^e s. l'adaptation du mot français dans certaines régions liégeoises différait de l'adaptation moderne. A preuve ces extraits d'archives :

« en vertu que ces bien la estoient prouvé *empoticqués* envers ledict Wilhem » Œuvres de Roanne 26, 135 (1551) ; « avoons bonne cognissance que les biens de Johan le Tourtaye estoient *empoticqués* » ib., 137 (1551) ; « en vertu que ledict Johan Michil at *empoticquez* le preid aultrepart » ib., 234 (1551) ; « des *empoticquement* faict sur l'hirtaige dudict Johan Michiel » O. Roanne 27, 168 (1556) ; « a condition que ledit Michiel ne doit *empoictiquer* le sienne » ib. 706 (1558) ; « se tienne interessé et endommagie de ses biens *hipo-*

tiqué » ib., 122 (1560) ; « non hipoticquée » O. Roanne 29, 883 (1593). — « *ypoticque* » Œuvres de Lierneux 4, 241 v^o (1592).

En somme, ces documents contiennent deux variantes, *hipoticquer* et *empoticquer*, différentes par leur syllabe initiale, mais identiques par leurs trois syllabes intérieures et finales, ces trois syllabes se retrouvant exactement dans *apotiker*. L'initiale *em-* s'explique sans peine ; elle répond à une initiale wallonne *è-*. Le fr. *hypotecquer*, prononcé *ipotèker*, devenu en wallon *èpotiker* par métathèse et par analogie avec les verbes en *-iker* (*toûrniker*, par ex.) (1), a été refrançaisé par le scribe, selon la formule d'une quatrième proportionnelle : *èpwèrter* emporter = **èpotiker* empoticquer.

Que les deux formes aient vécu dans le langage populaire, on n'en peut douter. Les archives renferment de nombreux actes d'hypothèques. Pourquoi les Wallons de jadis auraient-ils moins que nos contemporains parlé de ce genre d'opérations ?

Quant à *apotiker*, il a pu se greffer sur *ipotiker* comme sur *èpotiker* ; et l'initiale a dû subir l'influence du nom *apoticàre*, *-kêre*, invoqué déjà pour justifier le passage d'**abotiker* à *apotiker*. Un tel croisement n'a rien d'arbitraire ; le substantif devait appartenir, comme il appartient encore, au domaine de la raillerie (*on drole d'apotikêre*) ; la locution « il est mal hypothéqué », transformée par lui, s'applique elle-même à des êtres ou à des choses désignés par une mésaventure plus ou moins grave à la moquerie, aux brocards ; tous deux possèdent la même nuance ironique et familière (2).

(1) Voy. HAUST, *Rimes* 68-9.

(2) *apotiker* s'intégrerait ainsi dans une série d'emprunts faits par le wallon au français ou au latin des notaires. Cp. notamment *compèter* : *çoula n' li compète nin* (La Gleize) ; « son action qu'il at et peult avoir et a luy competer, specter, appartenir en la

Comme l'évolution phonétique, le glissement sémantique se reconstitue aisément. « (Il est) hypothéqué », appliqué à un individu ruiné ou endetté, a été mal compris ; le peuple n'en a pas saisi le sens juridique, mais en a retenu la sonorité pittoresque ; il y a vu un synonyme d'« arrangé », et il y a joint un adverbe (1). De la sorte, au lieu de « il est bien hypothéqué » 'il est bien malade' (sens figuré), il en est venu à dire « il est mal hypothéqué » (2) 'il est mal arrangé', w. *il è mǎ apotiké*. Enfin, l'auxiliaire a pu varier : *il è mǎ apotiké*, qui marque un état, engendre *il a mǎ apotiké*..., qui marque une action. En ce point, rien n'empêchait *apotiker* de commencer une nouvelle vie avec un nouveau sens. C'est ce qu'il a fait à Liège, à Namur, en Hesbaye et ailleurs ; mais, à La Gleize et dans maintes autres localités, l'expression primitive n'a pas eu de descendance.

maison » 1664 Œuvres de Lierneux 14, 27 v° ; — *stâmus'* : *dumorer stâmus'* ; voy. *Vieux-Liège*, n° 40, 1937, p. 155, article sur *stâmus'* par FR. TOUSSAINT et cp. BD 8, 89, et DL.

(1) Le v. *arranger* s'emploie volontiers d'une façon expressive : songez aux deux sens (1° propre, 2° ironique) de *il est bien arrangé*.

(2) Cp. l'évolution de *gavy* (Denée-Namur) : *il è gavy* = il est bien habillé, puis, par antiphrase, il est mal habillé ; d'où, sans aucune nuance ironique, il est sale, mal arrangé, etc.